

CONGÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

1 jour

TYPES DE CONGÉS, OUVERTURE DES DROITS, MODALITÉS D'ATTRIBUTION

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en fonction des nouveautés notamment celles définies dans la loi du 06 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique et ses décrets d'application, et également du décret du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics

CONGÉS ANNUELS

- › L'impact du temps partiel sur les congés annuels
- › Cas particuliers : agent n'ayant pas travaillé l'année complète, agent travaillant en cycle irrégulier...
- › La réforme des congés bonifiés : décret du 2 juillet 2020
- › Quelle articulation avec les congés maladie ?

Quiz sur la gestion des congés annuels

RTT

- › Principe d'octroi des jours RTT
- › Décompte des jours RTT en cas d'absence (maladie, maternité...)

COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (CET)

- › Bénéficiaires
- › Alimentation et utilisation du compte
- › Portabilité du CET en cas de mobilité : quelles modalités de gestion des droits à CET ? Décret du 27 décembre 2018
- › Le bénéfice de plein droit des congés accumulés sur le compte épargne-temps : décret du 20 mars 2020

AUTORISATIONS D'ABSENCES SPÉCIALES

- › Visites médicales, gardes d'enfants...
- › Évènements familiaux : vers une harmonisation des pratiques avec la loi du 6 août 2019 ? Création du congé de deuil en cas de décès d'un enfant (loi du 8 juin 2020)
- › Fonction publique élective et syndicale
- › Aménagement horaire pour les fonctionnaires allaitant leur enfant : nouveauté issue de la loi du 6 août 2019
- › Dons de jours : parent d'enfant malade, proche aidant d'une personne en perte d'autonomie et parent d'un enfant décédé (décret du 9 mars 2021)

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES ET SOCIALES

- › Congé de présence parentale : modifications apportées par le décret du 23 avril 2020 et par le décret du 30 novembre 2020
- › Congé de solidarité familiale : les changements induits par le décret du 30 novembre 2020
- › Congés liés à la naissance et à l'enfant : extension du congé paternité avec le décret du 24 juin 2019 - Les évolutions issues de l'ordonnance du 25 novembre 2020 et des décrets du 29 juin 2021 (FPT) et du 30 juin 2021 (FPE)
- › Mise en œuvre du congé de proche aidant (décret du 8 décembre 2020)
- › Congé parental : nouvelles modalités de gestion avec la loi du 6 août 2019 et le décret du 5 mai 2020

Quiz sur les congés pour raisons familiales

CONGÉS POUR FORMATION

- › Le congé de formation professionnelle
- › Les nouvelles modalités d'utilisation du CPF dans la fonction publique : décret du 17 décembre 2019
- › Le dispositif d'accompagnement personnalisé issu du décret du 22 juillet 2022 et le congé de transition professionnelle

OBJECTIFS

- Distinguer les différents congés applicables aux agents de la fonction publique.
- Gérer les congés des agents après validation des conditions d'ouverture de droits.
- Respecter les modalités d'attribution des congés selon le motif de l'absence.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un panorama complet des différents droits à congés des agents publics
- La possibilité de travailler sur ses propres dossiers pour bénéficier pleinement des apports de la formation

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Gestionnaires des congés, collaborateurs des services RH/personnel ou gestionnaires paie chargés de gérer les congés

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émergence et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

925 € HT - Réf : VRH-CGCL

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
 le 2 avril 2024
 le 7 novembre 2024

